

APPEL À CANDIDATURE CINEMARKET

Festival International du Film d'Alger

2ème édition du 7 au 11 décembre 2026

Les inscriptions pour l'édition 2026 du CineMarket sont ouvertes jusqu'au 20 octobre !

Pour cette deuxième édition, le **CineMarket** concentre son appel à projets sur l'étape décisive de la finalisation des œuvres, à travers le **dispositif d'aide à la post-production** (courts et longs métrages).

- **Accompagnement professionnel personnalisé**

Les porteurs des projets sélectionnés bénéficieront de conseils et de rencontres individuelles avec des professionnels du cinéma reconnus à l'échelle nationale et internationale. Cet accompagnement vise à offrir aux créateurs les meilleures conditions pour finaliser et valoriser leurs œuvres, tout en facilitant leur insertion dans les réseaux professionnels.

- **Ancrage dans la création algérienne**

Les projets soutenus doivent être réalisés essentiellement avec le concours d'auteurs, d'acteurs principaux, de techniciens et de collaborateurs de création algériens. Cette exigence traduit la volonté du **CineMarket** de valoriser les compétences nationales et de renforcer durablement l'écosystème local.

Le **CineMarket** vise à **encourager les rencontres professionnelles** autour des projets en post-production, ainsi qu'à favoriser la vente, l'achat, la production, la coproduction et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

RÈGLEMENT DU CINEMARKET - AIFF 13e 2026

Article 1 – Présentation générale

Le **CineMarket** du Festival International du Film d'Alger se tiendra du 7 au 11 décembre 2026 à l'Office Riadh El Feth – Niveau 102, dans le cadre de **la 13^e édition du Festival International du Film d'Alger**.

Article 2 – Éligibilité du dispositif d'aide à la post-production

L'aide s'adresse aux sociétés de production nationales pour des œuvres cinématographiques en cours de finition (stade impératif de fin de montage image / *picture lock*), tous genres confondus :

- **Court métrage** : de 5 à 59 minutes
- **Long métrage** : à partir de 60 minutes
- **Genres acceptés** : Fiction, Documentaire, Animation

La/le cinéaste et l'équipe de production du projet retenu doivent obligatoirement se rendre à Alger pour présenter l'œuvre.

Article 3 – Composition du dossier de candidature

Toute soumission doit comprendre les pièces suivantes :

- Une note d'intention (réalisation et production).
- Une bio-filmographie du/de la cinéaste.
- Une note de post-production détaillant les besoins techniques couverts et les besoins restants.
- Un calendrier prévisionnel de post-production et de finalisation
- Les contrats de cession de droits d'auteur inscrits pour les entreprises de production.
- Les contrats de coproduction (le cas échéant).
- Curriculum vitae du/des cinéaste(s).
- Curriculum vitae de la société de production candidate et des coproducteurs.
- Curriculum vitae du/des compositeur(s).
- Textes des génériques de début et de fin (format texte).
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du/des réalisateur(s).
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du/des compositeur(s).

Article 4 – Modalités de participation et calendrier

Pour participer et soumettre un projet, les professionnels doivent renseigner le **formulaire officiel en ligne** accessible sur : **ficinema.dz/le-marche**.

La participation et l'accréditation sont gratuites pour cette édition.

Pour tout support technique ou assistance liée à la soumission, les demandes doivent être adressées à : applications@ficinema.dz

- **Clôture des soumissions** : 20 octobre 2026 à 23h59 (heure d'Alger)
- **Confirmation des accréditations et sélections** : 30 octobre 2026

Article 5 - Sélection des projets

Le CineMarket sélectionne 10 projets en post-production. Le Festival International du Film d'Alger assure une prise en charge intégrale aux porteurs de ces dix projets retenus résidant hors d'Alger.

Les projets de film sélectionnés feront l'objet de projections de discussions entre les candidats et le jury et se dérouleront sur deux jours **le jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2026** à Alger. Ces projections et discussions sont ouvertes aux professionnels présents au festival. Elles ne sont pas ouvertes au public.

Le Jury décernera deux prix : le prix post-production long métrage, le prix post-production court-métrage.

Article 6 – Participants éligibles au Marché

Le **CineMarket** est exclusivement réservé aux professionnels accrédités :

- Scénaristes
- Réalisateurs et réalisatrices
- Producteurs
- Porteurs de projets cinématographiques et audiovisuels
- Structures et laboratoires de post-production
- Plateformes de diffusion et chaînes de télévision
- Représentants d'institutions et partenaires sectoriels

Article 7 – Projets retenus et projections

Les projets doivent respecter rigoureusement le droit d'auteur et être libres de toute obligation légale bloquante.

La sélection officielle est arrêtée par la Direction artistique et le comité de sélection.

Les projections et discussions de travail sont strictement réservées aux professionnels accrédités (séances non ouvertes au grand public).

Les projets retenus figureront au catalogue officiel du festival.

Toute projection privée dérogatoire requiert l'autorisation expresse de la Direction artistique.

CANDIDATER EN LIGNE

Délai de candidature le 20 octobre (23h59) heure d'Alger